



Remboursement caisse allocation familiale

Par **JULIE1205**, le **22/04/2008** à **14:04**

Bonjour,

A la naissance de mon fils 2005, la caf me donnait 168 euros par mois suite aux déclarations de mon époux et moi.

En mars 2007, les services de la CAF m'écrivent en m'indiquant que je ne n'ai plus de droits et que je dois la somme de 1365 euros.

Mes déclarations sont exactes, mais l'erreur provient de leurs services ?

Suis-je obligé de rembourser?